



DÉPARTEMENT
de l'ISÈRE

MAIRIE
de TULLINS

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le treize mars, à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur André VALLINI, **Maire**.

Etaients présents : MM. MARRON, CARLIN, JEANNERET, GALLIN MARTEL, DHERBEYS, VEYRET, **Adjoints**.

DESCAMPS, DOMINGUES, CROCE, COMMAND, DROUVIN, BEZ, MENGIN, PENJON, LEBEAU, CHEMIN, DUBOUCHER, GLENAT, MERMET, PRESUMEY, ROYER, RACHELLI, ALLIBE, **Conseillers Municipaux**.

Absents : RENARD donnant pouvoir à CARLIN ; LANCO donnant pouvoir à MENGIN ; CARRET donnant pouvoir à GALLIN MARTEL ; CHAPEL donnant pouvoir à VEYRET ; CLERC.

Le Conseil, en conformité de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, nomme pour secrétaire M. le Conseiller Municipal **Christian MERMET**.

I - ZAC DU PAYS DE TULLINS : CREATION - REALISATION DE LA Z.A.C

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123.6, L 123.7, L 311.1 à L 311.5 , R 311.8 et A 311.1.

Vu l'article 1585 C du Code Général des Impôts, ensemble des articles 317 quater et 317 quinquies de l'annexe II du dit Code,

Vu le décret n° 77.1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la Loi n° 76.629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature,

Vu le schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Grenobloise approuvé le 27 mars 1973,

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de TULLINS, approuvé le 20 septembre 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal de TULLINS en date du 14 juin 1988 décidant de la phase de concertation préalable qui s'est tenue du 14 juillet 1988 au 30 septembre 1988,

Vu la délibération du Conseil Municipal de TULLINS en date du 17 avril 1989 autorisant Monsieur le Maire à engager les enquêtes de Création - Réalisation de la Z.A.C, d'Utilité Publique et Parcellaire,

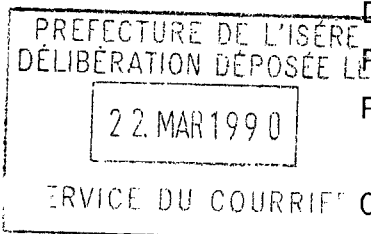
Vu la délibération du Conseil Municipal de TULLINS en date du 28 septembre 1989 portant création de la Zone d'Aménagement Concerté du PAYS de TULLINS,

Vu l'arrêté du Maire de TULLINS en date du 24 novembre 1989, mettant le dossier de création à la disposition du public du 18 décembre 1989 au 18 janvier 1990,

Vu les observations consignées dans le registre de mise à disposition du public,

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur,

.../...



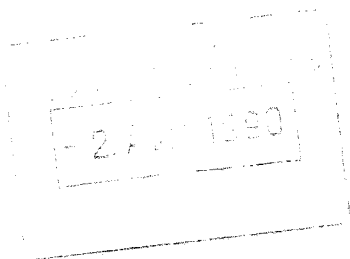
Vu l'avis des services consultés, et notamment ceux de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et de la Chambre des Métiers,

Sur proposition de Monsieur le Maire de TULLINS,
Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'ensemble du dossier de Création - Réalisation, mis au point pour la Z.A.C du PAYS de TULLINS, et notamment :

- le programme des équipements publics
- le Plan d'Aménagement de Zone et son règlement.

VOTE A L'UNANIMITE



Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 14 mars 1990

Le Maire.

Le Maire certifie que
la présente délibération a été
publiée le 14 mars 1990
déposée à la Préfecture de l'Isère
le 22 mars 1990
est exécutoire

Le Maire

